

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27.11.03 Convocation du 20.11.2003

Compte rendu affiché le 28 Novembre 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Objet : Tarifs Municipaux 2004 :
Mise à disposition de la CHAPELLE

Présents :

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER, BERRA,
M. GONDELAUD, Mme ZUILLI, M. CHRETIN, Mme PERRIN, MM. FORGET,
MACHURAT, Mlle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT.

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	23
votants	27

M. MEYER par M. POINT - Mme WYMAN par Mme BROSSARD M.
GOSSET par M. CHATUT - Mme DESVIGNES par Mme GUERIN

o **Absents représentés :**

Absents excusés : M. FERNANDES, Mme LABASOR.

Monsieur L'Adjoint délégué explique que la *Chapelle d'Ombreval*, place du 8 Mai 1945, fait l'objet de demandes régulières d'utilisation de la part de particuliers, entreprises, ou associations.

Il propose de fixer à **70 Euros** le montant exigible des utilisateurs, et à **37 Euros** -au titre de l'animation de la Ville- le montant à exiger pour les entreprises, associations ou particuliers neuvillois.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé de Monsieur l'Adjoint Délégué, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget communal,
- Fixe le montant de cette mise à disposition pour **tout utilisateur à 70 Euros par jour**,
- Décide de fixer le montant de la mise à disposition **à 37 Euros par jour, pour les utilisateurs neuvillois** (entreprises, associations ou particuliers) au titre de leur participation à l'animation de la Ville,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire,
- Dit que ces recettes seront prévues à l'article 752 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 27 novembre 2003

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 8 décembre 2003
- de la publication le 9 décembre 2003
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 8 décembre 2003